



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Départemental de la Haute-Garonne

SECTEUR de CARBONNE

« CHALLENGE de L'AMITIÉ »



Règlement Administratif :

Article 1 - L'interclub ne peut accepter que les associations du Secteur dument affiliées à la F.F.P.J.P.

Article 2 - Seuls les joueurs « **promotion** » ou « **non classés** » licenciés pour la saison en cours peuvent participer à la compétition.

Article 3- Durant toute la durée de la compétition, les règlements de la F.F.P.J.P. seront appliqués.

Article 4- Les clubs désirant participer devront s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 €.

Article 5 - Le résultat des différentes rencontres devra être retourné au délégué du secteur dans les 48 heures.

Article 6 - La participation au repas d'avant rencontre ne devra pas être supérieure à **10€ par personne**.

Règlement Sportif :

Article 1- Les rencontres se dérouleront **les vendredis à partir de 20 h 30**, les aires de jeu devront être suffisamment éclairées.

Article 2- Chaque club devra présenter une équipe composée de 08 joueurs avec si possible 02 remplaçants en plus.

- Une triplette
- Une doublette
- Une doublette mixte
- Un tête à tête masculin
-

Article 3- Le Président du club organisateur devra fournir la feuille de match; il sera chargé à l'issue de la compétition de la faire parvenir au délégué de secteur, renseignée et signée des Capitaines d'équipe. Tous les joueurs devront présenter leur licence qui sera enregistrée sur cette feuille.

Article 4- Cette compétition devra se dérouler dans la période allant de MAI à SEPTEMBRE (Aller / Retour).

Article 5- Les parties d'une même rencontre se dérouleront simultanément. Le club qui reçoit a pour obligation de désigner un responsable qui devra faire respecter le temps de jeu (**13 points ou 1 heure**).

Article 5a- Si une partie n'est pas terminée à l'issue du temps imparti, le vainqueur sera celui qui aura marqué le plus de points. En cas de score de parité il sera joué une mène supplémentaire afin de déterminer le gagnant.

Article 6- A chaque rencontre, les clubs ont la possibilité de modifier les équipes (**triplettes, doublettes**) mais uniquement avec les joueurs inscrits sur la feuille de match pour la journée en cours.

Article 7- La victoire d'une partie rapportera : **3 points**. La défaite : **1 point**. Le forfait ou tricherie : **0 point**. Le classement se fera suivant le nombre de points totalisés. Pour départager les clubs ayant obtenu un même nombre de points, un goal-average sera mis en place à l'issue des 4 journées.

Article 8 - Goal-average : A chaque partie, il sera calculé la différence **positive** des points entre les deux scores. Ces points seront portés au crédit de l'équipe gagnante. Ces points seront utilisés uniquement pour départager deux équipes ayant totalisé le même nombre de points à l'issue des 4 journées.

Ex : **Club A : 13 - Club B : 8 - Gagnant A** → **Points**/ Perdant **B** → **Point** - (goal-average : **5 points pour A**)

Article 9- Cette compétition se déroule en poules. Des feuilles de match seront à la disposition de chaque club participant. Les noms des joueurs avec les numéros des licences devront y être lisiblement indiqués.

Article 10- Un club a le droit d'intégrer dans son équipe : **1 junior, 1 cadet, 1 minime**, mais uniquement avec un adulte **(doublette-triplette-mixte)**.

Article 11- Toute tricherie constatée équivalra dans un premier temps à la perte sèche de la rencontre au même titre qu'un forfait, **soit 0 point**.

Article 12- Un club qui n'a pas de féminine peut faire appel à un autre club pour un prêt. Ce prêt vaut pour toute la compétition sans possibilité d'en changer (Poules et finale).

Article 13 - Les clubs visiteurs doivent aviser le Président du clubreceiving **(au moins 48h à l'avance)** quant au nombre de repas à prévoir (joueurs et accompagnants).

*

*

*

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que plusieurs clubs du secteur ont refusé de participer à cette manifestation en 2017 pour le simple fait que précédemment, trop, des joueurs de haut niveau, participaient à cette compétition amicale en ne laissant aucune chance aux clubs plus modestes et moins structurés. Cette année nous espérons que tout rentrera dans l'ordre en ne retenant que les joueurs « Promotion ». Bien sûr nous comptons sur vous pour faire participer en priorité les licenciés n'ayant pas la possibilité de participer aux championnats, qualificatifs ou autres concours de plus haut niveau.

Ce championnat a pour but de maintenir le bon état d'esprit sportif ainsi que l'aspect convivial de la pétanque. Comptant sur vous tous, organisateurs et responsables des clubs participants vous êtes les garants de cette manifestation amicale.

Les délégués du secteur de Carbonne